

REPUBLIQUE GABONAISE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE

MISSION MINISTERIELLE PENSIONS

ANNEXE AU PROJET DE LOI DE REGLEMENT POUR

2015

Le Rapport Annuel de Performance (RAP) est le bilan d'un exercice budgétaire, pour une mission.

La présentation du bilan pour la mission reprend :

- le bilan stratégique de la mission, avec notamment l'avancement des objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif de la consommation de crédits durant l'année, par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau de la mission

Chaque programme constitutif de la mission détaille ensuite les parties suivantes:

Le bilan stratégique du programme détaille :

- la présentation du programme
- l'avancement des objectifs stratégiques dans une perspective pluriannuelle, qui met en perspective les actions menées durant l'année et les années précédentes, par rapport à l'échéance de mise en œuvre de l'objectif stratégique dans son ensemble.

Le bilan des moyens consommés par le programme durant l'exercice budgétaire détaille :

- le récapitulatif des crédits consommés par le programme durant l'exercice budgétaire, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), et détaillés selon la nomenclature par destination (actions) et par nature (titres) ;
- le récapitulatif des mouvements de crédits au niveau du programme.

Les évolutions en termes d'emplois de l'Etat et de ses opérateurs détaillent:

- la présentation de la situation relative aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat en fin d'exercice.

L'analyse de l'utilisation des moyens mis à disposition du programme durant l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque titre, des écarts entre la consommation prévue et la consommation effective des moyens, avec une explication de ces écarts.

Le bilan du travail avec les opérateurs au cours de l'année détaille :

- la mise en évidence, pour chaque opérateur intervenant dans le champ du programme, des moyens mis à disposition, et des résultats atteints comparés aux engagements pris par l'opérateur vis-à-vis de l'Etat, et par l'Etat vis-à-vis de l'opérateur.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	2
MISSION GESTION DES FINANCES PUBLIQUES	4
BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION	5
PRESENTATION DE LA MISSION	5
AVANCEMENT DES OBJECTIFS LES PLUS REPRESENTATIFS DE LA MISSION	6
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	11
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION	11
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE	12
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU SEIN DE LA MISSION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PROGRAMME GESTION FISCALE	13
BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME	14
PRESENTATION DU PROGRAMME	14
AVANCEMENT DES OBJECTIFS STRATEGIQUES DANS UNE PERSPECTIVE PLURIANNUELLE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES	18
RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE	18
RECAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CREDITS AU SEIN DU PROGRAMME	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT ET DES OPERATEURS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
EVOLUTION DES EMPLOIS DE L'ETAT	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
EVOLUTION DES EMPLOIS DES OPERATEURS	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS	19
TITRE 2 : DEPENSES DE PERSONNEL	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
TITRE 3 : DEPENSES DE BIENS ET SERVICES	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS	19
TITRE 5 : DEPENSES D'INVESTISSEMENT	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
BILAN DU TRAVAIL AVEC LES OPERATEURS AU COURS DE L'ANNEE	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
PROGRAMME GESTION DE LA DETTE	13

MISSION GESTION DES PENSIONS

BILAN STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le ministre en charge de la mission est le **MINISTRE DU BUDGET ET DES COMPTES PUBLICS**
La mission est également portée par le **MINISTRE DE L'ECONOMIE**

PRESENTATION DE LA MISSION

PERIMETRE DE LA MISSION

La mission "pensions" a été créée conformément à l'article 36 alinéa 3 de la loi organique n°31/2010 du 21 octobre 2010 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB) qui dispose que les comptes spéciaux dotés de crédits font l'objet d'une mission.

Cette mission se décompose en deux programmes :
- Pensions des agents civils, militaires et contractuels de l'Etat
- Pensions spéciales.

Le premier programme retrace en recettes, les contributions des actifs civils, militaires et contractuels de l'Etat ainsi que la part contributive à la charge de l'employeur qu'est l'Etat, inscrite dans la loi de finances. Il retrace en dépenses, les allocations de retraite des agents civils, hors agents contractuels de l'Etat et hors personnels politique, et des militaires ainsi que leurs ayant-droits.

Le deuxième programme retrace en recettes, les contributions du Président de la République, des membres de la Cour Constitutionnelle, du président du Conseil Economique et Social, du président du Conseil National de la Communication, des députés et des sénateurs. Il retrace en dépenses, les versements à ces personnels politiques retraités et leurs ayant-droits.

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les textes de référence de cette mission sont :

- la loi organique n°31/2010 du 21 octobre 2010 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget
- la loi n°4/96 du 11 mars 1996 fixant le régime général des pensions
- le décret n°806/PR/MFEBP du 17 mai 1996 fixant les modalités d'application de la loi n° 4/96
- la loi n°5/96 du 11 mars 1996 fixant le régime particulier des pensions de retraite des membres du gouvernement et des membres de l'Assemblée nationale
- la loi n°18/2001 du 14 août 2002 fixant le régime particulier des pensions de retraite des membres du Sénat
- le décret n°807/PR/MFEBP du 17 mai 1996 fixant les modalités d'application de la loi n°5/96 du 11 mars 1996.

PRINCIPALES REFORMES

Les principales réformes incombant à cette mission portent sur :

- le transfert de la gestion des pensions de l'Etat de la Direction Générale de la Comptabilité publique et du Trésor, à travers sa Direction de la Dette Viagère (DDV), vers un organisme autonome dédié
- le passage de la gestion des pensions de dépense évaluative à dépense limitative
- l'amélioration de la collaboration entre services intervenant dans la gestion des dépenses de pensions
- l'amélioration de la prévision de cette dépense et la sensibilisation à l'impact des décisions politiques sur cette dépense.

Les principales réformes incombant à cette mission au vue de l'atteinte des objectifs stratégiques, portent sur :

- La Réforme du régime général de base des pensions ;
- L'instauration d'une quote -part employeur.
- L'harmonisation des régimes spéciaux ;
- La revalorisation des pensions de retraite du régime général ;

OBJECTIF N° 1 : Moderniser les outils et les pratiques de gestion des pensions.

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : Taux de réalisation de 70 % : application DV Web intégralement réécrite en langage Oracle
- **Résultat annuel N°2** : Avoir numérisé tous les dossiers de pension

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Taux de réalisation de 75 % : application DV Web intégralement réécrite en langage Oracle
- Résultat annuel N°2 : 100% tous les dossiers de pension numérisés.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de réalisation du projet de mise en place de la nouvelle application	%	NF	70 %	100%	75%	-25%	ND	ND
% de dossiers de pension en stock numérisés	%	NF	100 %	ND	100%	0	-	-

Source des données : DDV

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Au terme de l'année 2015, le taux de réalisation du projet de mise en place de l'application est de 75%. En effet, la mise en place de certains modules n'ont pu être effectuées car avec le transfert de la gestion des pensions à la CPPF, cet outil s'avère être inadapté aux métiers de la sécurité sociale tels que l'immatriculation, le recouvrement, la gestion des réclamations, le front-office etc.

S'agissant du second indicateur, près de 500 dossiers non numérisés ont été répertoriés. Au terme de l'année, l'ensemble des dossiers répertoriés a été numérisé, d'où le niveau de réalisation de 100%.

OBJECTIF N° 2 : Améliorer la coopération avec les services intervenant dans le processus de régularisation de fin de carrière des agents.

Rappel des résultats attendus

- Obtenir l'accord de tous les intervenants sur le processus automatisé de retraite après au maximum 8 séances de travail

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 4 séances de travail réalisé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
PV formalisant l'accord de tous les intervenants sur le projet de processus automatisé retraite / pension	PV	-	-	1	1	0	-	-
Nombre de séances de travail tenues avec les intervenants dans le processus	Séance de travail	-	-	8	4	4	4	-

Source des données : DDV

Avec la prise en main de la gestion des pensions de l'Etat par la CPPF, le résultat attendu pour cet objectif a été redéfini. En effet, les systèmes d'information pour la gestion des carrières et celle des pensions ne permettent pas une automatisation des retraites.

C'est pourquoi, les résultats attendus par ces travaux sont :

- le dépôt du dossier de pension à la CPPF au moins 6 mois avant la date de départ à la retraite de l'agent pour permettre le versement de la pension le mois suivant la radiation de l'agent dans la Fonction Publique ;
- le remplacement de l'administration au cœur de la constitution du dossier de pension.

Bien que 8 réunions aient été prévues, seuls 4 réunions ont été réalisées. Le nombre de séance réalisé a permis l'élaboration d'un nouveau circuit de traitement des pensions. La mise en œuvre de ce nouveau circuit se poursuivra en 2016.

OBJECTIF N° 3 : Garantir les droits à pensions des retraités dont la carrière intègre le secteur privé et la fonction publique.

Rappel des résultats attendus

- Obtenir l'accord de la CNSS à l'issue de 3 séances de travail

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Non renseigné

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
PV formalisant l'accord de la DDV et la CNSS sur l'avant-projet de réforme	PV			1			ND	ND
Nombre de séances de travail tenues avec les intervenants dans le processus	Séance de travail			3			ND	ND

Source des données : DDV, CNSS

La mise en place de la CPPF a conduit au report de ces travaux.

OBJECTIF N° 4 : Etre force de propositions dans l'évolution du régime des pensions de l'Etat afin de renforcer sa viabilité à long terme et son caractère équitable

Rappel des résultats attendus

- avoir un avant-projet de réforme après au maximum 8 séances de travail

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Mise en place d'un nouveau système de retraite dans la Fonction Publique.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Existence de l'avant-projet de réforme	Avant-projet de réforme			1	1	0	-	-
Nombre de séances de travail tenues avec les intervenants dans le processus	Séance de travail			8	8	0	-	-

Source des données :

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Cet objectif a conduit à la mise en place du commission interministérielle, présidée par le Ministre en charge du Budget et en charge de la réforme des pensions de l'Etat dont l'achèvement des travaux est prévu pour 2016.

OBJECTIF N° 5 : Renforcer la lutte contre la fraude en matière de pensions (enfants fictifs, tuteurs indélégués, retraités décédés et cumul de pensions).

Rappel des résultats attendus

- Avoir saisi 20% d'actes de naissance correspondant à 8000 actes

Résultats annuels effectivement atteints

Résultat 1 :

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de missions de contrôle réalisées	Nombre de missions		2	-			ND	ND
Taux de contrôles positifs	%		NR	NR	NR		ND	ND
Taux de saisie des actes de naissance	%		20 %	100	NR		ND	ND
Nombre d'actes de naissance saisis	Nombre d'actes		8000	40 000	NR		ND	ND

Source des données : DDV

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La mise en place de la CPPF a conduit à une réorganisation de la gestion des prestations familiales. Cet objectif n'a pas pu être réalisé car la gestion des prestations familiales et d'ores et déjà de la compétence de la Direction des Prestations Familiales et Sociales.

OBJECTIF N° 6 : Améliorer la qualité de l'accueil et de la relation aux usagers.

Rappel des résultats attendus

- Parvenir à répondre aux demandes dans un délai de 2 mois.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 :

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Délai moyen de réponse aux demandes de validation de carrières	Mois	-	-	2	1,5	+0,5	ND	1

Source des données : DDV

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La mise en place de la CPPF a favorisé l'amélioration des délais de traitement des dossiers de pension. La validation des carrières des agents s'effectue en mois de 45 jours, d'où le niveau de réalisation qui est de 1,5 mois.

Par ailleurs, la situation des agents de l'Etat ayant effectué une carrière dans le secteur public et privé nécessite néanmoins une attention particulière.

OBJECTIF N° 7 : Etre parvenu à homogénéiser et hiérarchiser les différents régimes spéciaux.

Rappel des résultats attendus

- Avoir participé à 100% aux réunions de la Commission ad hoc

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 :

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
taux de participation de la DDV aux réunions de la Commission ad hoc	%	-	-	100	100	0	ND	-

Source des données : DDV, Commission ad hoc

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La mise en place de la commission interministérielle relative à la réforme des pensions de l'Etat dont l'achèvement des travaux est prévu pour 2016 traite également de cet objectif.

OBJECTIF N° 8 : Améliorer le travail avec les institutions et les administrations fournissant des informations nécessaires à la gestion des pensions spéciales.

Rappel des résultats attendus

-

Résultats annuels effectivement atteints

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration de l'étude	%			100	NR		ND	ND

Source des données : DDV

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Avec la mise en place de la CPPF, cet objectif a été reporté.

OBJECTIF N° 9 : Améliorer la qualité de l'accueil et la relation aux usagers.

Rappel des résultats attendus

- Parvenir à réduire à 180 jours le délai moyen de concession définitive d'une pension.

Résultats annuels effectivement atteints

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Délai moyen de concession définitive des pensions	jours	-	-	180	80		60	90

Source des données : DDV

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Par arrêté n°60/MBCP/CPPF du 08 mai 2015 portant délégation de la signature du Ministre du Budget et des Comptes Publics au Directeur Général de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des Agents de l'Etat, le Ministre du budget et des Comptes publics a délégué au Directeur Général la signature des actes des arrêtés de concession des pensions de l'ensemble des régimes et des rentes d'invalidés.

Cette situation a permis la reprise des concessions définitives des pensions et éliminé non seulement le stock des allocations provisoires en droit direct mais aussi de réduire le délai moyen de concession définitive des pensions spéciales.

OBJECTIF N° 10 : Etre force de propositions dans l'évolution du régime des pensions spéciales afin de renforcer sa viabilité à long terme.

Rappel des résultats attendus

Résultats annuels effectivement atteints

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
nombre de statistiques disponibles	statistiques disponibles	-	NR	NR	NR		NR	NR

Source des données : DDV

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Avec la réforme des retraites, cet objectif a été reporté.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		AE ouvertes en LF pour 2015	AE engagées en 2015	Ecart	CP ouverts en LF pour 2015	CP consommés en 2015	Ecart
		(a)	(b)	(a - b)	(c)	(d)	(c) - (d)
N°27	Programme pensions des agents civils, militaires et contractuels de l'Etat	31 500 000 000	0	- 31 500 000 000	31 500 000 000	0	- 31 500 000 000
	pensions des agents civils, militaires et contractuels de l'Etat	27 405 000 000	0	- 27 405 000 000	27 405 000 000	0	- 27 405 000 000
	Pensions spéciales	4 095 000 000	0	- 4 095 000 000	4 095 000 000	0	- 4 095 000 000
N°XX.XXX	Programme Pensions spéciales	0	0	0	0	0	0
	Pensions spéciales	0	0	0	0	0	0
Total pour la mission		31 500 000 000	0	- 31 500 000 000	31 500 000 000	0	- 31 500 000 000

Explication des principaux écarts :

Ouverts pour 31 500 000 000 FCFA dans le collectif budgétaire, l'exécution des dépenses de pensions n'est pas retracée dans la mission y relative mais plutôt dans le programme « gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources ».

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme et du titre	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagées en 2015 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (c) - (d)
20.703 Pensions des agents civils, militaires et contractuels de l'Etat	32 500 000 000	0	- 31 500 000 000	32 500 000 000	0	10 000 000
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services						
Titre 4. Dépenses de transfert	31 500 000 000	0	- 31 500 000 000	31 500000 000	0	- 31 500 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement		0			0	
Titre 6. Autres dépenses						
N°XX.XXX Pensions spéciales	0	0	0	0	0	0
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services						
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
Total pour la mission	31 500 000 000		- 31 500 000 000	31 500 000 000	0	- 31 500 000 000
Dont :						
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services						
Titre 4. Dépenses de transfert	31 500 000 000	0	- 31 500 000 000	31 500000 000	0	- 31 500 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement		0	0	0	0	
Titre 6. Autres dépenses						

Explication des principaux écarts :

Les dépenses de pension sont uniquement constituées du titre 4. Exceptionnellement, elles ont été exécutées dans le « gestion des dépenses publiques et contrôle des ressources ».

PROGRAMME PENSIONS CIVILES, MILITAIRES ET CONTRACTUELS DE L'ETAT

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "Pensions civiles, militaires et des agents contractuels de l'Etat " regroupe les crédits permettant le paiement des pensions des agents civils, militaires et contractuels retraités de l'Etat. Il prend également en compte les ayant-droits de ces agents civils, militaires ou contractuels.

Ce programme ne recouvre pas les crédits de la structure chargée de gérer les usagers concernés. Depuis le Conseil des ministres du 10 octobre 2014, la Direction de la Dette Viagère s'est muée en Agence Comptable au sein de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor. Elle gère le volet comptable des opérations de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des agents de l'Etat. Cette caisse a été créée en 2014.

Le responsable du programme est le Directeur Général de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des agents de l'Etat. Le programme est composé de deux actions.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : PENSIONS DES TITULAIRES

Cette action comprend les crédits relatifs au paiement des retraites des agents civils, militaires et contractuels de l'Etat.

ACTION N° 2 : PENSIONS DE REVERSION

Cette action comprend les crédits relatifs aux paiements des allocations des ayant-droits: conjoints, ascendants ou descendants.

PRESENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME

Une Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des agents de l'Etat a été créée en 2014. Cette initiative fait suite aux nombreuses attentes exprimées par les usagers, concernant notamment :

- la revalorisation des pensions ;
- la concession plus rapide de ces pensions ;
- la suppression des démarches auprès des différentes administrations pour l'obtention des pièces constitutives du dossier de pension ;
- des locaux d'accueil adaptés aux personnes à mobilité réduite.

Cette situation est aggravée par :

- le travail ensemble insuffisant entre la DDV et les différentes administrations impliquées dans le processus des pensions et entre la DDV et la CNSS
- le cadre juridique pour partie dépassé
- la difficulté à faire aboutir les projets de réforme

Dans le même temps, la dépense de pension s'accroît tous les ans de façon régulière.

ENJEUX

- Garantir de façon pérenne aux retraités de la fonction publique civile et militaire l'attribution une pension versée dans les règles et à temps
- Moderniser la gestion des pensions civiles et militaires en vue d'améliorer la qualité de service aux retraités

OBJECTIF N° 1 : Moderniser les outils et les pratiques de gestion des pensions.

Rappel des résultats attendus

- **Résultat annuel N°1** : Taux de réalisation de 70 % : application DV Web intégralement réécrite en langage Oracle
- **Résultat annuel N°2** : Avoir numérisé tous les dossiers de pension

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Taux de réalisation de 75 % : application DV Web intégralement réécrite en langage Oracle
- Résultat annuel N°2 : 100% tous les dossiers de pension numérisés.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux de réalisation du projet de mise en place de la nouvelle application	%	NF	70 %	100%	75%	-25%	ND	ND
% de dossiers de pension en stock numérisés	%	NF	100 %	ND	100%	0	-	-

Source des données : DDV

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Au terme de l'année 2015, le taux de réalisation du projet de mise en place de l'application est de 75%. En effet, la mise en place de certains modules n'ont pu être effectuées car avec le transfert de la gestion des pensions à la CPPF, cet outil s'avère être inadapté aux métiers de la sécurité sociale tels que l'immatriculation, le recouvrement, la gestion des réclamations, le front-office, etc....

S'agissant du second indicateur, près de 500 dossiers non numérisés ont été répertoriés. Au terme de l'année, l'ensemble des dossiers répertoriés a été numérisé, d'où le niveau de réalisation de 100%.

OBJECTIF N° 2 : Améliorer la coopération avec les services intervenant dans le processus de régularisation de fin de carrière des agents.

Rappel des résultats attendus

- Obtenir l'accord de tous les intervenants sur le processus automatisé de retraite après au maximum 8 séances de travail

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : 4 séances de travail réalisé.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
PV formalisant l'accord de tous les intervenants sur le projet de processus automatisé retraite / pension	PV	-	-	1	1	0	-	-
Nombre de séances de travail tenues avec les intervenants dans le processus	Séance de travail	-	-	8	4	4	4	-

Source des données : DDV

Avec la prise en main de la gestion des pensions de l'Etat par la CPPF, le résultat attendu pour cet objectif a été redéfini. En effet, les systèmes d'information pour la gestion des carrières et celle des pensions ne permettent pas une automatisation des retraites.

C'est pourquoi, les résultats attendus par ces travaux sont :

- le dépôt du dossier de pension à la CPPF au moins 6 mois avant la date de départ à la retraite de l'agent pour permettre le versement de la pension le mois suivant la radiation de l'agent dans la Fonction Publique ;
- le remplacement de l'administration au cœur de la constitution du dossier de pension.

Bien que 8 réunions aient été prévues, seuls 4 réunions ont été réalisées. Le nombre de séance réalisé a permis l'élaboration d'un nouveau circuit de traitement des pensions. La mise en œuvre de ce nouveau circuit se poursuivra en 2016.

OBJECTIF N° 3 : Garantir les droits à pensions des retraités dont la carrière intègre le secteur privé et la fonction publique.

Rappel des résultats attendus

- Obtenir l'accord de la CNSS à l'issue de 3 séances de travail

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Non renseigné

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
PV formalisant l'accord de la DDV et la CNSS sur l'avant-projet de réforme	PV			1			ND	ND
Nombre de séances de travail tenues avec les intervenants dans le processus	Séance de travail			3			ND	ND

Source des données : DDV, CNSS

La mise en place de la CPPF a conduit au report de ces travaux.

OBJECTIF N° 4 : Etre force de propositions dans l'évolution du régime des pensions de l'Etat afin de renforcer sa viabilité à long terme et son caractère équitable

Rappel des résultats attendus

- avoir un avant-projet de réforme après au maximum 8 séances de travail

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 : Mise en place d'un nouveau système de retraite dans la Fonction Publique.

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Existence de l'avant-projet de réforme	Avant-projet de réforme			1	1	0	-	-
Nombre de séances de travail tenues avec les intervenants dans le processus	Séance de travail			8	8	0	-	-

Source des données :

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Cet objectif a conduit à la mise en place du commission interministérielle, présidée par le Ministre en charge du Budget et en charge de la réforme des pensions de l'Etat dont l'achèvement des travaux est prévu pour 2016.

OBJECTIF N° 5 : Renforcer la lutte contre la fraude en matière de pensions (enfants fictifs, tuteurs indéliçats, retraités décédés et cumul de pensions).

Rappel des résultats attendus

- Avoir saisi 20% d'actes de naissance correspondant à 8000 actes

Résultats annuels effectivement atteints

Résultat 1 :

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Nombre de missions de contrôle réalisées	Nombre de missions		2	-			ND	ND
Taux de contrôles positifs	%		NR	NR	NR		ND	ND
Taux de saisie des actes de naissance	%		20 %	100	NR		ND	ND
Nombre d'actes de naissance saisis	Nombre d'actes		8000	40 000	NR		ND	ND

Source des données : DDV

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La mise en place de la CPPF a conduit à une réorganisation de la gestion des prestations familiales. Cet objectif n'a pas pu être réalisé car la gestion des prestations familiales et d'ores et déjà de la compétence de la Direction des Prestations Familiales et Sociales.

OBJECTIF N° 6 : Améliorer la qualité de l'accueil et de la relation aux usagers.

Rappel des résultats attendus

- Parvenir à répondre aux demandes dans un délai de 2 mois.

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 :

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Délai moyen de réponse aux demandes de validation de carrières	Mois	-	-	2	1,5	+0,5	ND	1

Source des données : DDV

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La mise en place de la CPPF a favorisé l'amélioration des délais de traitement des dossiers de pension. La validation des carrières des agents s'effectue en mois de 45 jours, d'où le niveau de réalisation qui est de 1,5 mois.

Par ailleurs, la situation des agents de l'Etat ayant effectué une carrière dans le secteur public et privé nécessite néanmoins une attention particulière.

PRESENTATION DES MOYENS CONSOMMES

RECAPITULATION DES CREDITS CONSOMMES PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	AE ouvertes en LFR pour 2015 (a)	AE engagées en 2015 (b)	Ecart (a - b)	CP ouverts en LFR pour 2015 (c)	CP consommés en 2015 (d)	Ecart (c) - (d)
N°1 Action pension des titulaires	31 500 000 000		- 31 500 000 000	31 500 000 000	0	- 31 500 000 000
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services						
Titre 4. Dépenses de transfert	31 500 000 000	0	0	31 500 000 000	0	- 31 500 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement		0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses						
N°XX Action	0			0		
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services						
Titre 4. Dépenses de transfert						
Titre 5. Dépenses d'investissement						
Titre 6. Autres dépenses						
Total pour le programme	321500 000 000	0	- 31 500 000 000	31 500 000 000	0	- 31 500 000 000
<i>Dont : FDC, ADP (2) et autres ressources attendus</i>						
Titre 1. Charges financières de la dette						
Titre 2. Dépenses de personnel						
Titre 3. Dépenses de biens et services						
Titre 4. Dépenses de transfert	31 500 000 000	0	- 31 500 000 000	31 500 000 000	0	- 31 500 000 000
Titre 5. Dépenses d'investissement	0	0	0	0	0	0
Titre 6. Autres dépenses						

Explication des principaux écarts :

Comme pour toute la mission, l'exécution de ce programme a été effectuée dans le programme « Gestion des dépenses publiques et contrôle de ressources ».

ANALYSE DE L'UTILISATION DES MOYENS

TITRE 4 : DEPENSES DE TRANSFERTS

Actions	Crédits de titre 4 prévus dans la LF		Crédits de titre 4 consommés		Ecart	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP
Action 1- pension des titulaires	31 500 000 000	31 500 000 000	0	0	- 31 500 000 000	- 31 500 000 000
Paiement pension	31 500 000 000	31 500 000 000	0	0	- 31 500 000 000	- 31 500 000 000
Total des crédits de titre 4 consommés	31 500 000 000	31 500 000 000	0	0	- 31 500 000 000	- 31 500 000 000

Commentaires relatifs à l'utilisation du titre 4 en faisant sortir les différents types de transferts et de bénéficiaires :

La dotation du titre 4 a permis de payer les pensions aux titulaires pour l'année 2015.

PROGRAMME PENSIONS SPECIALES

BILAN STRATEGIQUE DU PROGRAMME

PRESENTATION DU PROGRAMME

PERIMETRE DU PROGRAMME

Le programme "Pensions civiles, militaires et des agents contractuels de l'Etat " regroupe les crédits permettant le paiement des pensions des agents civils, militaires et contractuels retraités de l'Etat. Il prend également en compte les ayant-droits de ces agents civils, militaires ou contractuels.

Ce programme ne recouvre pas les crédits de la structure chargée de gérer les usagers concernés. Depuis le Conseil des ministres du 10 octobre 2014, la Direction de la Dette Viagère s'est muée en Agence Comptable au sein de la Direction Générale de la Comptabilité Publique et du Trésor. Elle gère le volet comptable des opérations de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des agents de l'Etat. Cette caisse a été créée en 2014.

Le responsable du programme est le Directeur Général de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des agents de l'Etat. Le programme est composé de deux actions.

PRESENTATION DES ACTIONS

ACTION N° 1 : PENSIONS DES TITULAIRES

Cette action comprend les crédits relatifs au paiement des retraites des agents civils, militaires et contractuels de l'Etat.

ACTION N° 2 : PENSIONS DE REVERSION

Cette action comprend les crédits relatifs aux paiements des allocations des ayant-droits: conjoints, ascendants ou descendants.

RAPPEL DES OBJECTIFS STRATEGIQUES

OBJECTIF N° 1: Etre parvenu à homogénéiser et hiérarchiser les différents régimes spéciaux.

Rappel des résultats attendus

- Avoir participé à 100% aux réunions de la Commission ad hoc

Résultats annuels effectivement atteints

- Résultat annuel N°1 :

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
taux de participation de la DDV aux réunions de la Commission ad hoc	%	-	-	100	100	0	ND	-

Source des données : DDV, Commission ad hoc

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

La mise en place de la commission interministérielle relative à la réforme des pensions de l'Etat dont l'achèvement des travaux est prévu pour 2016 traite également de cet objectif.

OBJECTIF N° 2 : Améliorer le travail avec les institutions et les administrations fournissant des informations nécessaires à la gestion des pensions spéciales.

Rappel des résultats attendus

▪

Résultats annuels effectivement atteints

Indicateurs de performance

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Taux d'avancement dans l'élaboration de l'étude	%			100	NR		ND	ND

Source des données : DDV

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Avec la mise en place de la CPPF, cet objectif a été reporté.

OBJECTIF N° 3 : Améliorer la qualité de l'accueil et la relation aux usagers.

Rappel des résultats attendus

- Parvenir à réduire à 180 jours le délai moyen de concession définitive d'une pension.

Résultats annuels effectivement atteints

Indicateurs :

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
Délai moyen de concession définitive des pensions	jours	-	-	180	80		60	90

Source des données : DDV

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Par arrêté n°60/MBCP/PPF du 08 mai 2015 portant délégation de la signature du Ministre du Budget et des Comptes Publics au Directeur Général de la Caisse des Pensions et des Prestations Familiales des Agents de l'Etat, le Ministre du budget et des Comptes publics a délégué au Directeur Général la signature des actes des arrêtés de concession des pensions de l'ensemble des régimes et des rentes d'invalidés.

Cette situation a permis la reprise des concessions définitives des pensions et éliminé non seulement le stock des allocations provisoires en droit direct mais aussi de réduire le délai moyen de concession définitive des pensions spéciales.

OBJECTIF N° 4 : Etre force de propositions dans l'évolution du régime des pensions spéciales afin de renforcer sa viabilité à long terme.

Rappel des résultats attendus

Résultats annuels effectivement atteints

Indicateurs

Intitulé	Unité	2013 Réalisation	2014 Réalisation	2015 Prévision PAP	2015 Réalisé	Ecart 2015 (Réalisé - Prévision)	2016 Cible PAP	Cible à l'échéance pluriannuelle
nombre de statistiques disponibles	statistiques disponibles	-	NR	NR	NR		NR	NR

Source des données : DDV

Explication du niveau d'atteinte des résultats :

Avec la réforme des retraites, cet objectif a été reporté.